



Envoyé en préfecture le 17/06/2020  
Reçu en préfecture le 17/06/2020  
Affiché le 17/06/2020  
ID : 971-219711116-20200606-M20200324-DE

N°d'affichage : /SEC/2020/..../  
**COMMUNE DE DESHAIES**  
Conseil Municipal du 06 Juin 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	19
Suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	00
Abstention :	00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

**Mylène LACIDES**

L'an deux mille vingt, le Samedi 06 Juin, suite à la convocation du 26 Mai, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*retournée à 12h11*), OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> adjoint*), GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe (*retourné à 12h11*), MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET (*née SORIMOUTOU*) Odette, MATHIASIN Max (*arrivé à 09h43*), GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux).

**Absents excusés** : APPOLINAIRE Lionel (*procuration à OPET Ghislaine*) (conseiller municipal), GAMIETTE Myonnette (*procuration à BARRE Augustina*) (Conseillère municipale).

**Sont absents** : MANIOC Alain (*3<sup>ème</sup> adjoint*), CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance** : MOUILA Gladys

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives** : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Mairie de Deshaies, le 06 Juin 2020  
Le Maire  
**Jeanny MARC**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2020-2021**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire informe le conseil Municipal que chaque année, la collectivité adapte et valide son projet éducatif de Territoire.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) regroupe l'ensemble des accueils et activités que la collectivité souhaite proposer aux enfants et jeunes de 3-17 ans en tenant compte du calendrier scolaire.

**A. Objectifs du PEDT**

Le Projet Educatif de Territoire a pour objectifs de :

- Favoriser la réussite éducative de tous les élèves
- Augmenter la qualité éducative en proposant des activités de qualité
- Lutter contre l'oisiveté durant les vacances scolaires



N°d'affichage : /SEC/2020/...  
**COMMUNE DE DESHAIES**  
 Conseil Municipal du 06 Juin 2020

## B. Les propositions d'accueils du PEDT à la rentrée 2020

7 accueils sont proposés dans le cadre du PEDT 2020-2021 :

- ✓ La garderie du matin (7H00-7H50)
- ✓ La pause méridienne (11H30-13H20)
- ✓ La garderie et l'aide aux devoirs du soir (16H00-17H00)
- ✓ L'ALSH du mercredi matin (8H00-13H00) / plan mercredi
- ✓ Les ALSH des petites vacances de la Toussaint et de Pâques sur 4 à 5 jours (de 8H00 à 16H00)
- ✓ L'ALSH de juillet sur 17 jours (8H00-16H00)
- ✓ Le Pass'Sport Vacances du mois d'août sur une semaine (8H00-13H00)

## C. Les partenaires :

- ✓ En interne : le service sport, le service culturel et le service des affaires scolaires
- ✓ Partenaires extérieurs : la CAF, le Rectorat, la DJSCS, les clubs et associations

## D. Les tarifs proposés :

Madame le Maire propose le maintien des tarifs de l'année 2019-2020 comme suit :

ACCUEILS	TARIFS ALLOCATAIRES	TARIFS ALLOCATAIRES NON
Garderie du matin de 7H00 à 7H50	4€/mois/enfant	4€/mois/enfant
Garderie du soir pour les 3-5 ans (maternelles) de 16H00 à 17H00	4€/mois/enfant	4€/mois/enfant
Aide aux devoirs (CP à CM2) de 16H00 à 17H00	13€/mois/enfant	15€/mois/enfant
La pause méridienne	En fonction du quotient familial des familles (4 tranches de revenus) : T1 : 25€, T2 : 31€, T3 : 35€, T4 : 38€	
ALSH du mercredi de 8H00 à 13H00	8€/jour/enfant	10€/jour/ enfant
ALSH des petites vacances de 8H00 à 16H00	17€/jour/ enfant	20€ /jour/ enfant
ALSH de juillet sur 17 jours	Les tarifs dépendent du programme d'activités proposées	
Pass'sport vacances sur une semaine en août. 30 enfants maximum.	Gratuit	



**N°d'affichage : /SEC/2020/./..**

**COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 06 Juin 2020

## DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial (PEDT) et à l'encadrement des enfants bénéficiant d'activités périscolaires. Il prévoit la pérennisation et la codification des mesures expérimentales prévues lors de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatifs aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération n°19/07/117 Conseil Municipal portant rétrocession à l'établissement Mairie de DESHAIES la gestion de restauration scolaire, vie scolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vu la délibération n°2019/05/01 du conseil d'administration portant adoption du projet de remunicipalisation de la caisse des écoles

## **DECIDE à l'UNANIMITÉ**

**Article 1 : D'INFORMER** que les tarifs feront l'objet d'adaptation en fonction des règles qui pourraient être édictées par la situation sanitaire.

Deshaies, le **06 Juin 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

**Jeanny MARC**